

AGENCE RÉGIONALE  
DE LA BIODIVERSITÉ



île de France

L'Agence Française pour la Biodiversité et Régions de France sont partenaires de cette initiative de formation portée par le Réseau des Agences Régionales de l'énergie et de l'environnement.



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

## Public concerné :

Elus des collectivités territoriales

## Intervenants :

### Brigitte VERMILLET

Vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne en charge du développement durable et de l'environnement  
Elu ambassadeur

### Maxime ZUCCA

Chargé de mission Naturaliste  
Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France

### Klaire HOUEIX

Chargée d'études Ingénierie territoriale  
Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France

## Durée :

1 journée

## Lieu :

Domaine départemental de Montauger  
RD 153, côte de Montauger  
91090 LISSES

FORMATION ELUS

Biodiversité et Territoires

*Dynamiser l'attractivité économique  
de votre territoire : la biodiversité, un  
atout*

Vendredi 12 Avril 2019\*

## OBJECTIFS

Préserver et restaurer la nature vous semble contrarier le développement économique de votre territoire ? Venez découvrir, que biodiversité rime avec innovations, nouvelles activités et emplois locaux mais aussi, qu'elle répond à une demande des citoyens de produire et consommer autrement et à une attente d'amélioration de leur cadre de vie.

## PROGRAMME

**9h15** : Accueil

**9h30-10h30** : Biodiversité : de quoi parle-t-on ?

*Zoom sur l'état de santé de la biodiversité en Ile-de-France et échanges sur les préoccupations locales des participants.*

**10h30-11h00** : Agir pour la biodiversité, quels moyens et leviers ? *Règlementation, soutiens techniques et financiers.*

**11h00 – 12h30** : La biodiversité, une véritable entreprise... et une assurance vie pour demain!

----- **12h30-14h00** Pause déjeuner (à régler sur place) -----

**14h00 – 16h30** : Témoignage de **Brigitte VERMILLET**, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne (91) en charge du développement durable et de l'environnement, sur les projets portés par la collectivité en matière de biodiversité.

Visite commentée de l'Espace Naturel Sensible du Domaine de Montauger (91).

## INSCRIPTION

### Deux possibilités de financement

**Cette formation est prise en charge, selon votre choix :**

- directement sur le budget 2019 de votre collectivité
- par votre Droit Individuel à la Formation d'élus

### Modalités et tarifs de la session de formation :

(cf. page suivante)

Pour vous pré-inscrire : [www.arb-idf.fr/formulaire/BetT](http://www.arb-idf.fr/formulaire/BetT)

ou par mail à : [klaire.houeix@iau-idf.fr](mailto:klaire.houeix@iau-idf.fr)

\* Sous réserve du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de décaler la date de formation



## MODALITÉS ET TARIFS

### Si cette formation est prise en charge par votre collectivité

La formation des élus est un droit reconnu par la loi n° 92-108 du 3 février 1992, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales.

L'ARPE-ARB établira une attestation de formation et une facture.

Les frais de séjour (hébergement, repas, déplacement) seront pris en charge par votre collectivité sur présentation de justificatifs. (cf. décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils).

### Le tarif de la journée de formation est modulable en fonction de la collectivité qui finance la formation de ses élus.

- Communes de moins de 2 000 habitants : 125 €
- Communes /intercommunalités de 2 000 à 10 000 habitants : 250 €
- Communes / intercommunalités de 10 000 à 50 000 habitants : 375 €
- Communes / intercommunalités de 50 000 à 100 000 habitants : 500 €
- Communes / intercommunalités de plus 100 000 habitants : 600 €
- Conseils Départementaux et Conseils régionaux : 600 €

### Si vous souhaitez accéder à votre Droit Individuel à la Formation d'élus

Tous les élus locaux peuvent solliciter le financement d'une formation auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du DIF—deux mois avant la formation.

L'ARPE-ARB vous accompagnera dans cette démarche.

## CONTACTS

Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France  
(ARB îdF)

Département biodiversité de l'IAU Île-de-France  
15 rue Falguière - 75015 PARIS

[www.arb-idf.fr](http://www.arb-idf.fr)

Contact : Klaire HOUEIX

Tél. : 01 77 49 77 69

Courriel : [klaire.houeix@iau-idf.fr](mailto:klaire.houeix@iau-idf.fr)

**AGENCE RÉGIONALE  
DE LA BIODIVERSITÉ**



**île de France**



*Organisme de formation agréé par le Ministère  
de l'Intérieur*

Le RARE s'appuie sur un de ses membres,  
l'Agence régionale pour l'environnement-Agence  
régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte-  
d'Azur, agréée organisme de formation des élus  
par décision du Ministère de l'Intérieur du 24  
juillet 2017.